

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE POUR L'EXERCICE 2024

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de la commune. Il respecte les principes d'annualité, de spécialité, d'universalité, d'unité et de sincérité.

Dans cet esprit, la majorité a mis en place une double lecture du budget. Initiée en décembre avec les grandes orientations budgétaires et la présentation d'un budget consolidé à 95 %, elle permet aux élu(e)s de s'imprégner sereinement des enjeux à venir et aux services de poursuivre leurs actions dès les mois de janvier.

Dans le cadre de l'amélioration continue de la prise en charge des factures et de l'encaissement des recettes, le vote du budget 2024, avec les résultats 2023, intervient pour la première fois dès le mois de février. Il faut saluer ici la collaboration entre le service des finances de la commune et les services de la trésorerie de la Ferté-Alais.

Quels sont les grands enseignements du budget 2024 ?

- 1- C'est un budget qui reste contraint mais moins que sur les deux dernières années notamment grâce aux efforts sur la maîtrise des dépenses énergétiques, la stabilisation pour la troisième année consécutive des dépenses de personnel, et ce malgré la hausse du point d'indice et la variation des bases pour les impôts locaux.
- 2- Une politique d'investissement toujours dynamique tournée vers l'amélioration du cadre de vie et la réduction des dépenses de fonctionnement. On pense notamment à l'amélioration des entrées de ville, la requalification de l'avenue du Général Leclerc, la construction de la Maison de l'Artisanat d'Art ou encore du pôle de santé.
- 3- La revue générale des dépenses de fonctionnement et d'investissement atteint ses limites avec cependant un point de vigilance sur les Restes A Réaliser. En effet, cela correspond aux dépenses engagées mais non réalisées en 2023. Pour l'année 2024, l'objectif est de réduire ce montant en invitant les services à n'inscrire au budget que les dépenses et recettes utiles entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre.
- 4- Le montant de la dette de la commune au 31.12.2023 est de 6 235 625 € contre 4 365 824 € au 31.12.2022, soit un encours par habitant de 1 333 €. Selon le dernier rapport de la DGCL n° 170 de janvier 2023, il est de 600 € pour les bourgs ruraux et de 1 100 € pour les communes urbaines. En revanche, Milly-la-Forêt se caractérise par des placements financiers qui lui permettent d'avoir des recettes financières ou de se désendetter.
- 5- Les recettes des produits des services, en recul depuis 10 ans, se stabilisent en 2024 avec toujours en ligne de mire l'objectif de prendre en compte l'inflation dans la facturation des services communaux.
- 6- Les résultats au 31.12.2023 témoignent des efforts des services pour améliorer l'efficacité de chaque euro dépensé avec en investissement un solde de 121 282,30 € contre 81 117,64 € en 2022 et en fonctionnement un montant de 1 222 954,77 € contre 645 425,38 € en 2022, **soit un total de 1 344 237,07 € contre 726 543,02 € en 2022.**

I. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET 2024

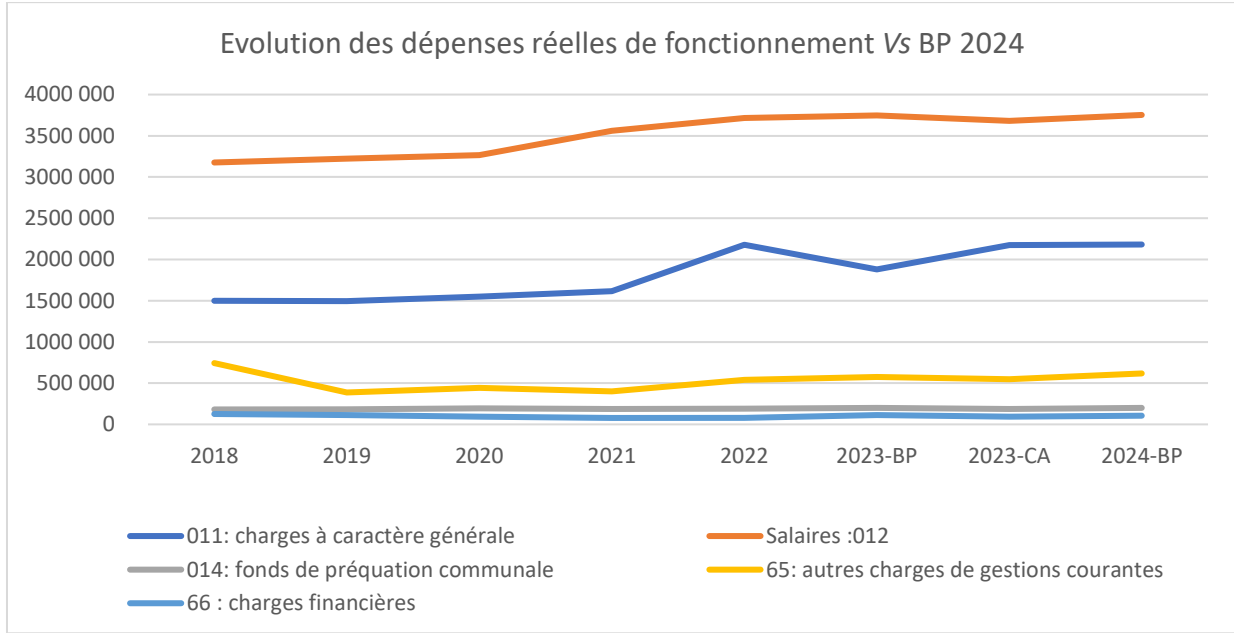
SECTION FONCTIONNEMENT			
<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
<u>Chapitre 011 :</u>	2 181 335.10 €	<u>Chapitre 013 :</u>	20 000.00 €
<u>Chapitre 012 :</u>	3 752 776.00 €	<u>Chapitre 042 :</u>	15 000.00 €
<u>Chapitre 014 :</u>	200 000.00 €	<u>Chapitre 70 :</u>	480 000.00 €
<u>Chapitre 023 :</u>	1 232 018.77 €	<u>Chapitre 73 :</u>	1 230 675.00 €
<u>Chapitre 042 :</u>	200 000.00 €	<u>Chapitre 731 :</u>	4 224 000.00 €
<u>Chapitre 65 :</u>	619 380.00 €	<u>Chapitre 74 :</u>	900 350.00 €
<u>Chapitre 66 :</u>	104 999.90 €	<u>Chapitre 75 :</u>	159 630.00 €
<u>Chapitre 67 :</u>	2 000.00 €	<u>Chapitre 76 :</u>	30 600,00 €
		<u>Chapitre 77 :</u>	9 300.00 €
		<u>Solde d'exécution reporté :</u>	1 222 954,77 €
<u>TOTAL</u>	8 292 509,77 €	<u>TOTAL</u>	8 292 509,77 €

SECTION INVESTISSEMENT			
<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
<u>Chapitre 040 :</u>	15 000.00 €	<u>Chapitre 021 :</u>	1 232 018.77 €
<u>Chapitre 041 :</u>	292 000.00 €	<u>Chapitre 041 :</u>	292 000.00 €
<u>Chapitre 16 :</u>	471 500.00 €	<u>Chapitre 024 :</u>	897 400 .00 €
<u>Chapitre 20 :</u>	161 500.00€	<u>Chapitre 040 :</u>	200 000.00 €
<u>Chapitre 21 :</u>	2 517 352.07 €	<u>Chapitre 10 :</u>	620 000.00 €
<u>Chapitre 23 :</u>	2 443 701.00 €	<u>Chapitre 13 :</u>	2 806 624.13 €
<u>Reste à Réaliser</u>	915 496,88 €	<u>Chapitre 16 :</u>	1 500.00 €
		<u>Reste à Réaliser</u>	645 724,75 €
		<u>Solde d'exécution reporté :</u>	121 282.30 €
<u>TOTAL</u>	6 816 549.95 €	<u>TOTAL</u>	6 816 549.95 €

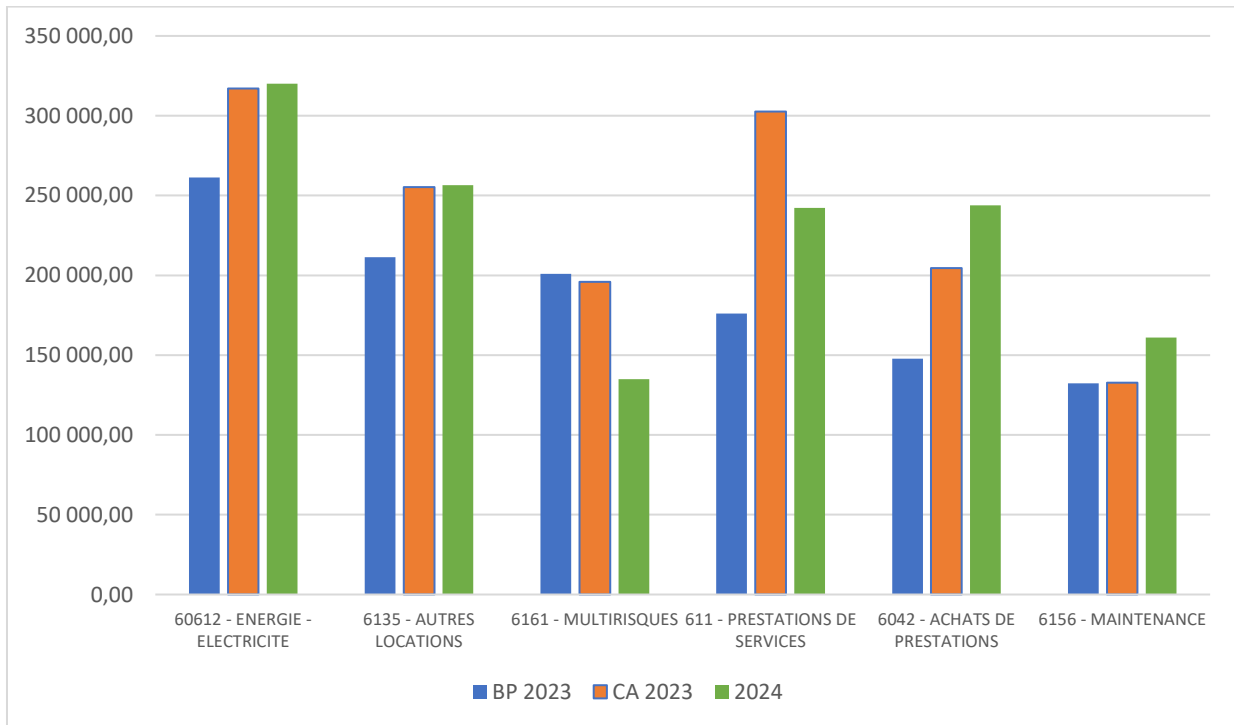
II. ANALYSE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

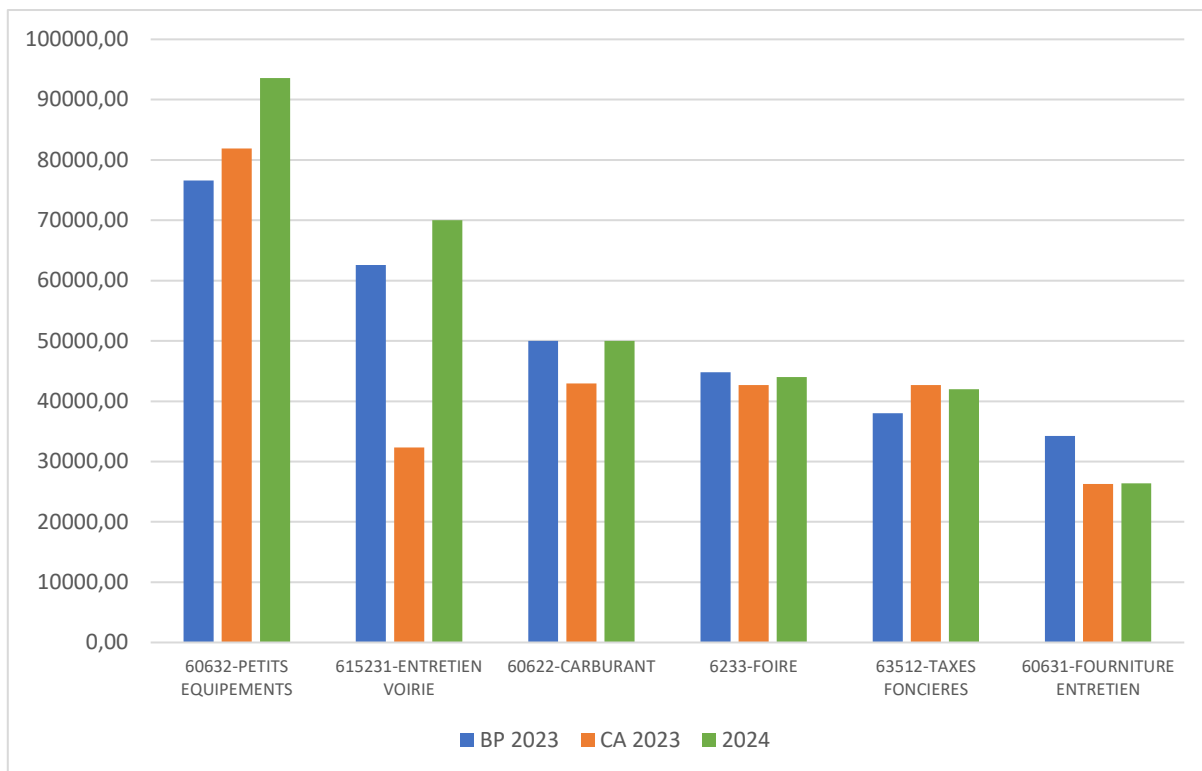
Sur une période de 6 ans, on observe une stabilité de nos dépenses malgré plusieurs évènements comme le transfert des compétences à la CC2V, la crise du COVID et la hausse généralisée des dépenses, cette dernière ayant été estimée à 100 000 € en année pleine à compter de 2023 pour la masse salariale.

Pour l'année 2024, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **6 753 491.10 €** contre **6 685 904.15€** réellement dépensés en 2023, 7 812 934 € en 2017 et 6 707 908 € en 2022.

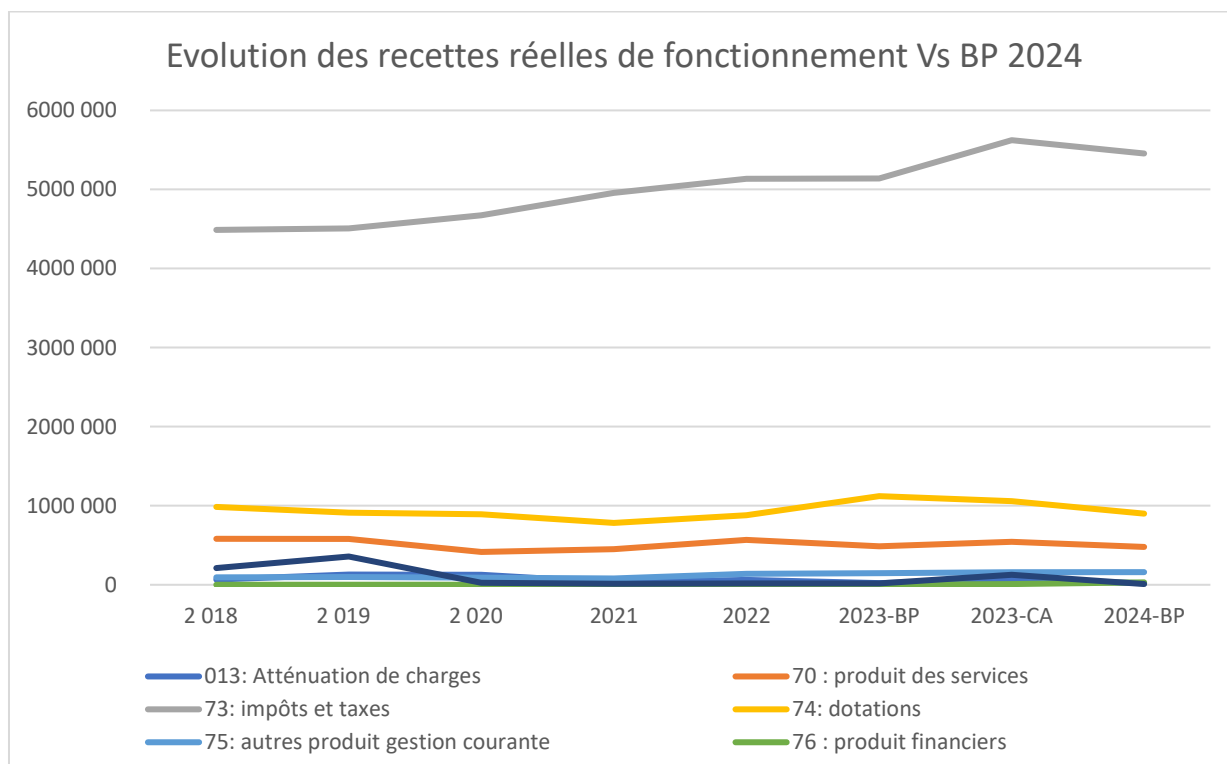


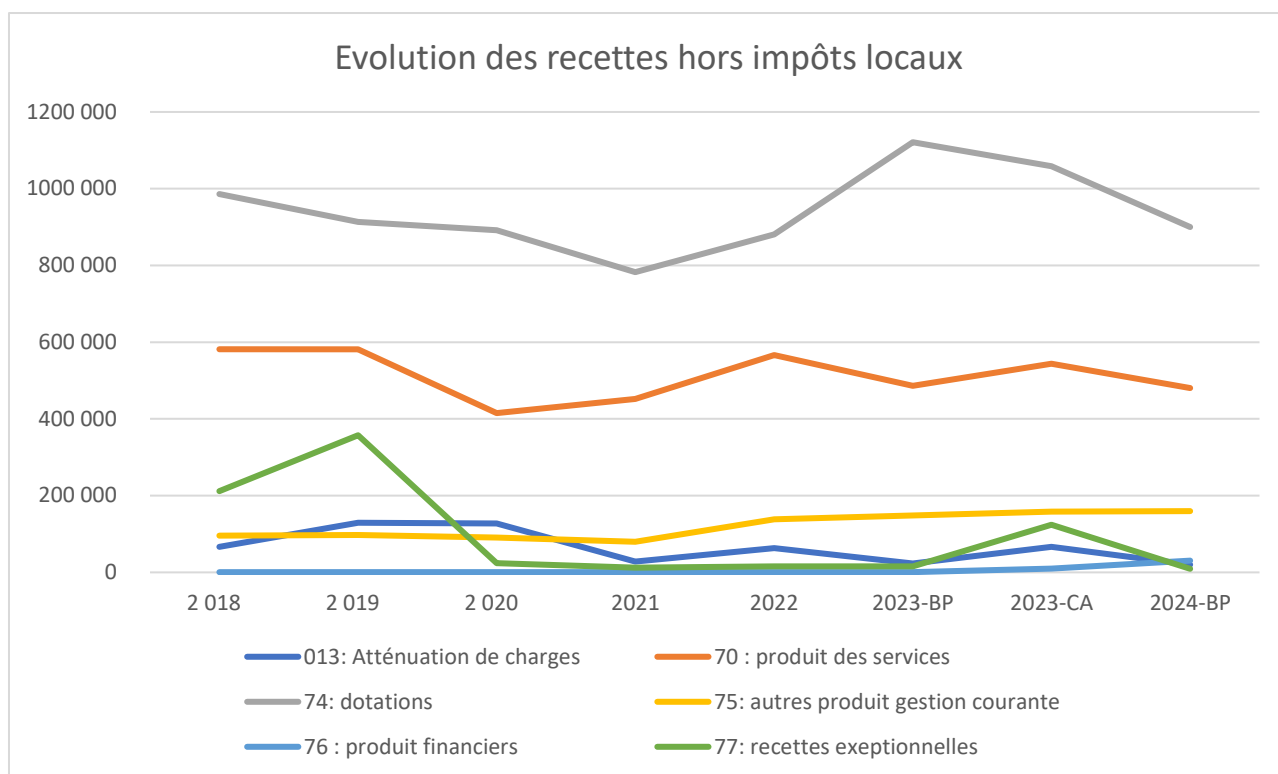
Dans le détail, cela donne pour l'essentiel des dépenses principales par nature :





S'agissant des recettes, nous observons :





Dans le détail, les recettes de fonctionnement en € poursuivent les tendances observées depuis les dernières années avec principalement :

	2020	2021	2022	2023-BP	2023-CA	2024-BP
013 : Atténuation de charges	127 607	27 758	63 200	22 800	66 151	20 000
70 : produit des services	415 069	451 659	566 070	486 400	543 743	480 000
74 : dotations	891 491	782 452	880 953	1 121 060	1 058 259	900 350
75 : produit gestion courante	90 552	79 727	138 407	148 140	158 435	159 630
76 : produit financiers	697	619	619	600	9 811	30 600
77 : recettes exceptionnelles	23 969	12 667	15 458	16 000	124 466	9 300

III. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Initiés dès la fin du précédent mandat, les principaux postes de dépense ont été présentés lors du Débat d'Orientation Budgétaire, en soulignant que les dépenses répondent à des études et diagnostics lancés en 2018 et complétés à 2024, à savoir :

- Les bâtiments communaux,
- L'état sanitaire des arbres,
- La voirie communale,
- L'éclairage public,
- Les circulations douces
- Le commerce,
- Les entrées de ville,
- Le niveau d'éclairage des voies

a. Les chiffres clefs

Les chiffres des investissements 2024 :

○ La réhabilitation de la Chapelle Saint-Blaise

Fin des travaux prévus en 2025			
Dépenses	Recettes notifiées		
599 714 € HT	DRAC	117 555 €	
	Région	84 000 €	
	CD91	30 000 €	
	Fondation	102 000 €	
	Mécénat	42 716 €	
	Recettes attendues		
	DRAC	112 181 €	
	Région	31 714 €	
	CD91	27 857 €	
	Mécénat	50 000 €	
	Solde à la charge de la commune		0 €

○ Travaux de voirie :

Premier volet en 2024 centré sur la reprise des trottoirs avec un budget de 100 000 € accompagné ensuite des travaux de réhabilitation de la voirie communale pour 921 500 € dont 450 000 € HT pour l'avenue du Général Leclerc subventionnés à hauteur de 331 000 € (Région 168 000 € et Département 163 000 €).

○ Plan vélo :

Dépenses : 244 000 €

- Travaux 150 000 €
- Stationnement 70 000 €
- AMO 24 000 €

Recettes : 163 500 €

- Subvention du Département 44 000 €
- Subvention de la Région Ile de France 119 500 €

○ Vidéoprotection :

Dépenses : 63 800 €

Recettes : 27 515 €

- Subvention du Département 12 000 €
- Subvention de la Région Ile de France 15 515 €

○ **Eclairage public pour 2024 (étalé sur plusieurs années) :**

Dépenses : 515 000 €

Recettes : 360 000 €

- Subvention de l'Etat 200 000 €
- Subvention de la Région 150 000 €
- Subvention du PNR 10 000 €

○ **Entrées de Ville :**

Dépenses : 190 000 €

Recettes : 85 000 €

- Subvention de la Région 85 000 €

○ **Bâtiments Publics (Médiathèque et Ecole Maternelle) :**

Dépenses estimées :

- 600 000 € HT pour la maternelle
- 150 000 € HT pour la médiathèque

Recettes :

- au titre de la DSIL versée par l'Etat : 200 000 € ont été notifié en 2023 pour la maternelle. Un dossier complémentaire au titre du fond vert sera déposé en mars 2024.
- s'agissant de la médiathèque, un dossier de demande de subvention sera déposé auprès du Conseil Départemental au titre de l'AIC (aide aux investissements culturels)

○ **Maison de l'Artisanat d'Art :**

Dépenses : 1 046 000 €

Recettes : 508 476 €

- Subvention de la Région 281 476 €
- Subvention de l'Etat 227 000 €

○ **Autres points :**

- la reprise des concessions et l'aménagements des allées du cimetière pour un montant de 103 500 €,
- Une nouvelle ligne de dépenses dédiée à l'achat de matériels informatiques pour les écoles pour 16 200 €,
- La création de deux cours OASIS dans les écoles Julie Daubié et Jean Cocteau avec un budget de 220 000 €.